

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique, préalable à la déclaration d'utilité publique, du projet de requalification de l'avenue du Médoc sur le territoire de la commune de Eysines

À la demande de Bordeaux Métropole, le Préfet de la Gironde a prescrit par arrêté en date du 19 décembre 2024, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de requalification de l'avenue du Médoc sur le territoire de la commune de Eysines.

Organisée, conformément au Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, cette enquête se déroulera du **lundi 20 janvier au mercredi 5 février 2025 inclus.**

Monsieur Rémy BAUDINET, Officier Supérieur de l'armée de terre retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Monsieur Jean-Pierre CHARLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les personnes intéressées pourront, pendant la période indiquée ci-dessus, prendre connaissance du dossier **d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique** à la mairie de Eysines, au secrétariat des services techniques au 1^{er} étage de la mairie, rue de l'Église, aux heures habituelles d'ouverture (le lundi 9h-12h30 et de 13h30-18h, les mardi/mercredi/jeudi de 8h45-12h30 et de 13h30-16h45 et le vendredi 8h45-12h30 / 13h30-17h), et consigner, s'il y a lieu, leurs observations, par écrit, sur le registre d'enquête dédié à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées par correspondance, au commissaire enquêteur, à la mairie de Eysines.

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et assurera des permanences :

- **le lundi 20 janvier 2025 de 9h00 à 12h30**
- **le mercredi 29 janvier 2025 de 9h00 à 12h30**
- **le mercredi 5 février 2025 de 13h30 à 17h00**

Le rapport et les conclusions établis sous **un mois** par le commissaire enquêteur relatifs à la **déclaration d'utilité publique** seront tenus à la disposition du public à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (Service des Procédures Environnementales - Cité administrative - 2 rue Jules Ferry - 33090 BORDEAUX Cedex) et à la mairie de Eysines, pendant **un an**, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande au Préfet de la Gironde, auprès du Service des procédures environnementales à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.